

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**BILAN DE LA
POLITIQUE
FONCIERE DE LA
COMMUNE POUR
L'ANNEE 2016.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :
Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D98_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**OBJET : BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2016.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public,**VU** la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,**VU** les délibérations du Conseil municipal et arrêtés du Maire relatifs aux acquisitions d'immeubles et reproduits dans le rapport du bilan de la politique foncière de la commune, annexé à la présente délibération,**VU** le tableau de bilan des acquisitions et ventes foncières de l'année 2016 annexé à la présente délibération,**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre acte du bilan de la politique foncière afin de l'annexer au compte administratif de l'année 2017.**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : PREND ACTE** du bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2016.**ARTICLE 2 : DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2017.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D98_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

Délibération votée par :

35 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D98_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

